



2018
2020

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

entre l'État et l'Agence Nationale des Fréquences



ANFR

AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES

Sommaire

INTRODUCTION	5
Les fréquences radioélectriques au cœur de l'économie et de la société numériques	5
ANFR : présentation et missions	5
Un contexte dynamique qui amènera l'Agence à relever plusieurs défis	7
AXE 1 : INNOVER ET PROTÉGER	9
Adapter la gestion du spectre aux grands défis numériques de demain	9
OBJECTIF N° 1 : Anticiper les évolutions des usages du spectre	10
• Positionner l'ANFR comme une instance de dialogue stratégique sur l'évolution des usages et de la gestion du spectre	11
• Promouvoir les positions françaises à l'international	11
OBJECTIF N° 2 : Protéger les usages critiques du spectre	14
• Garantir la disponibilité du spectre en temps de crise grave	14
• Assurer la diffusion du temps légal par voie hertzienne	15
• Poursuivre la coordination entre GSM-R et réseaux mobiles	16
OBJECTIF N° 3 : Contribuer à l'action du gouvernement en faveur des start-ups de la French Tech, de l'innovation et de l'open data	17
• Piloter la gouvernance des données	18
• Favoriser leur exploitation interne ou externe à des fins opérationnelles	19
AXE 2 : ACCOMPAGNER ET CONTRÔLER	21
Assurer l'information du public et le contrôle de l'utilisation des fréquences et des équipements mis sur le marché pour accompagner le déploiement des nouveaux usages	21
OBJECTIF 4 : Adapter la mission de protection du public aux ondes électromagnétiques pour accompagner le déploiement de la 5G	22
• Renforcer la concertation au travers du pilotage du Comité national de dialogue	22
• Mettre en œuvre le chantier gouvernemental de contrôle de l'exposition du public lors de l'arrivée de la 5G	23
OBJECTIF 5 : Affirmer le rôle de l'ANFR en matière de contrôle des équipements radioélectriques et lutter contre les brouilleurs illicites	25
• Développer une politique de contrôle du spectre modernisée	26
• Formaliser une politique de contrôle du DAS pour les téléphones portables	26
• Élargir le périmètre de surveillance en prenant en compte l'essor à venir des objets connectés	27
• Lutter contre les brouilleurs illicites	27
OBJECTIF 6 : Accompagner les téléspectateurs pour les dernières phases de libération de la bande 700 MHz	29
• Accompagner les 11 dernières phases du transfert de la bande 700 MHz en France et à la Réunion	30
• Moderniser le service apporté par l'ANFR en matière de PRTV	30

AXE 3 : MODERNISER	31
Optimiser les fonctions support pour s'adapter à la diversification des missions de l'Agence et contribuer à la transformation numérique de l'administration	31
OBJECTIF N°7 : Assurer la transformation numérique	32
• Réaliser la transformation numérique des processus métiers	32
• Améliorer le service rendu au public et mieux accompagner les utilisateurs en assurant des services au public 100 % en ligne	33
OBJECTIF N°8 : Créer et valoriser les compétences	34
• Anticiper les évolutions des métiers et les besoins de demain en élaborant et en formalisant une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC).	34
• Optimiser la gestion des formations professionnelles	35
• Contribuer à la politique de lutte contre les discriminations et encourager l'égalité professionnelle	35
OBJECTIF N°9 : Améliorer la performance financière et développer une démarche de responsabilité environnementale	36
• S'approprier pleinement la nouvelle comptabilité budgétaire (GBCP) pour mieux traduire les priorités de l'établissement	36
• Maîtriser les risques : renforcer le contrôle interne budgétaire et comptable	37
• Assurer la mise en place du prélèvement à la source au 1er janvier 2019	37
• Contribuer à la maîtrise des dépenses de l'État en réduisant les coûts immobiliers	38
• Améliorer son empreinte environnementale	38
Suivi de la mise en œuvre du Contrat	39
ANNEXE : TABLEAU DE BORD	40

**Contrat d'objectifs et de performance
2018-2020**

Entre l'Etat

Représenté par
La secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances

Et l'Agence nationale des fréquences

Représentée par son Directeur général

La secrétaire d'Etat auprès du ministre de
l'Economie et des Finances



Agnès PANNIER-RUNACHER



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Le Directeur général de l'ANFR



Gilles BREGANT

En présence du Président du Conseil
d'administration



Jean-Pierre LE PESTEUR



Les fréquences radioélectriques au cœur de l'économie et de la société numériques

Nous vivons aujourd'hui dans un monde qui dépend de la possibilité de communiquer instantanément. Entre personnes, entre machines, entre pays ou en mobilité, rares sont les secteurs de l'économie qui ne dépendent pas de la transmission en temps réel d'informations. Chacun transmet et reçoit une quantité de contenus sans cesse croissante, dont une forte composante de contenus vidéo. Une grande partie de ces communications est réalisée sans fil et dépend ainsi des fréquences radioélectriques.

L'enjeu de la politique d'aménagement numérique du territoire témoigne du fait qu'il est difficile - et de moins en moins acceptable - pour la plupart d'entre nous d'imaginer sa vie sans téléphone mobile ou sans internet mobile. À ce titre, le Gouvernement s'est fixé

pour objectif de généraliser le bon haut débit puis le très haut débit aux horizons 2020 et 2022, en parallèle de la généralisation d'une couverture mobile de qualité pour tous les Français. Mais il serait tout aussi difficile de se passer de la sécurité et de la défense du pays, des prévisions météo, de la télévision ou des systèmes de positionnement tels que le GPS. Sur des sujets moins directement perceptibles, notre qualité de vie et nos connaissances scientifiques sont aussi améliorées par l'exploration de la Terre, le suivi de l'évolution de son climat, et l'astronomie tout comme notre quotidien est grandement facilité par le bon fonctionnement des transports en avion, en bateau ou en train. Soit autant de services qui dépendent, eux aussi, des fréquences : une ressource naturelle, rare, mais de plus en plus fortement sollicitée.

ANFR : présentation et missions

L'ANFR est un établissement public de l'État à caractère administratif placé auprès du ministère chargé des communications électroniques. Ses missions sont définies dans le Code des postes et des communications électroniques (CPCE). Elle est organisée en 6 directions sur 11 implantations en métropole et 4 outre-mer.

Elle exerce son activité en concertation avec les administrations et autorités affectataires de fréquences. À cet effet, la structure et le fonctionnement de son conseil d'administration (CA) visent à garantir la prise en compte des différents intérêts des utilisateurs de fréquences. De même, des commissions consultatives constituent des instances de dialogue compétentes dans le cadre de différentes missions de l'Agence. La gestion des fréquences, notamment leur planification,

s'affirme comme une exigence autant mondiale et européenne que nationale.

LES ADMINISTRATIONS AFFECTATAIRES DE FRÉQUENCES

Les onze affectataires sont : les ministères de la Défense, de l'Intérieur et de la Recherche, le Centre national d'études spatiales, les administrations de la Météorologie, de l'Aviation civile, des Ports et de la navigation maritime, des Télécommunications dans les territoires d'Outre-Mer, les Hauts commissaires de la République ou administrateurs dans les TOM, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

L'Agence exerce trois missions principales en concertation avec les affectataires de fréquences : la planification nationale et internationale du spectre, la gestion des stations radioélectriques et le contrôle de l'utilisation des fréquences. Elle exerce également des missions en matière d'exposition du public aux ondes électromagnétiques et de protection de la réception de la télévision.

1 Planification

L'usage du spectre est planifié à trois niveaux : mondial, européen et national.

Au niveau international, l'Agence prépare la position française et coordonne l'action de la représentation française lors des négociations dans le domaine des fréquences radioélectriques : au niveau mondial, dans le cadre des Conférences mondiales des radiocommunications et, au niveau européen, dans le cadre des groupes définissant les orientations stratégiques européennes dans le domaine du spectre.

Au niveau national, les fréquences appartiennent au domaine public de l'État. Le tableau national de répartition des bandes de fréquences (TNRBF) attribue chaque bande à un service et à un affectataire. L'Agence prépare et soumet au Premier ministre la répartition des bandes de fréquences dans le cadre du TNRBF. Lorsque des bandes de fréquences sont ouvertes à de nouveaux services, l'ANFR est amenée à assurer la coordination des fréquences aux frontières et met également en œuvre le fonds de réaménagement du spectre (FRS) qui préfinance les travaux nécessaires à la libération des bandes de fréquences. L'Agence réalise l'instruction des demandes d'assignations de ressources (positions orbitales et fréquences) pour les systèmes satellitaires français.

2 Gestion

L'Agence maintient un ensemble cohérent et centralisé de bases de données, accessibles à tous les affectataires. De nombreuses données issues de ces bases sont récemment devenues accessibles en open data. Plus précisément, l'Agence gère :

- l'assignation des fréquences, en établissant et en mettant à jour le fichier national des fréquences qui recense les assignations, qu'elle notifie également au niveau international ;
- (ii) l'implantation des stations radioélectriques sur le territoire national, afin d'assurer la meilleure utilisation possible des sites disponibles ;
- l'instruction des demandes d'autorisation de fréquences par les systèmes satellitaires pour le compte de l'État ;
- la délivrance des licences, d'identifiants et de certificats de radiotéléphonistes pour les services radio-maritimes ;
- le service des radioamateurs (délivrance de certificats et d'indicatifs) ;
- l'ordonnement des redevances versées par les réseaux radioélectriques indépendants au profit du budget général.

3 Contrôle

L'Agence assure le contrôle de l'utilisation des fréquences par l'inspection des sites, stations et réseaux radioélectriques ainsi que l'instruction des cas de brouillages entre utilisateurs de fréquences qui lui sont signalés. Ce contrôle du spectre permet de garantir aux utilisateurs autorisés la disponibilité effective des fréquences qui leur sont attribuées.

L'Agence assure également la surveillance du marché des terminaux et équipements radioélectriques afin de vérifier leur conformité aux exigences essentielles fixées par directive européenne.

4 Exposition du public aux ondes électromagnétiques

Elle veille aussi au respect des valeurs limites réglementaires d'exposition du public aux champs électromagnétiques. À ce titre, elle gère le dispositif national de surveillance et de

mesures des ondes. Elle s'inscrit également au centre du dispositif visant à concilier déploiement des réseaux mobiles et respect de la sobriété de l'exposition dans le cadre de l'application de la loi dite « Abeille ».

5 Protection de la réception de la télévision

L'ANFR assure, conjointement avec le CSA, la continuité de la réception des services de télévision. A ce titre :

- elle gère un centre d'appels et traite les plaintes en brouillages des téléspectateurs ;
- elle met en œuvre le plan d'accompagnement du transfert de la bande des 700 MHz (2015), qui comprend des actions de communication et la distribution d'aides financières (aides aux téléspectateurs et professionnels du spectacle) ;
- elle gère le fonds d'accompagnement de la réception télévisuelle (FARTV) créé par le décret n° 2017-1048 du 10 mai 2017. Ce fonds est destiné à assurer la continuité de la réception des services de télévision en clair diffusés par voie hertzienne terrestre.

Un contexte dynamique qui amènera l'Agence à relever plusieurs défis

L'activité de l'Agence, au cours de la période qui s'ouvre, sera tout particulièrement marquée par la transition numérique de l'économie et de la société. Les défis qui se présentent résultent, en effet, soit directement soit indirectement, de ces mutations et concernent autant la politique de la gestion du spectre (stratégie et modernisation de ses activités) que la gestion de l'établissement lui-même (système d'information, ressources humaines, gestion budgétaire). Pour continuer à fournir le meilleur service aux utilisateurs du spectre et assurer le meilleur usage de cette ressource rare, il est nécessaire d'adapter les méthodes de travail et les priorités de l'Agence, sa politique de recrutement et de formation et, dans certains cas, les outils qu'elle déploie.

Le grand rendez-vous international de la CMR-2019

Les réunions de la CMR, grande conférence internationale du spectre, ont lieu tous les quatre ans et les décisions prises en son sein fixent le cadre de la gestion du spectre pour les années à venir, à travers

l'évolution du Règlement des Radiocommunications. Le périmètre des travaux européens et nationaux en découle ensuite largement. La préparation de ce rendez-vous capital occupe une part importante de l'activité de l'Agence dans les mois qui le précèdent et ses conséquences sont également déterminantes pour cette activité, dans les trois à quatre ans qui suivent son déroulement.

L'Agence promouvra et défendra les positions françaises dans les instances internationales (UIT, CEPT, Union européenne), en recherchant une forte cohérence entre les différentes réglementations. Elle assurera une représentation la plus ciblée possible dans les structures de décision des instances internationales et européennes, avec pour objectif de défendre au mieux les intérêts français.

L'Agence participera notamment à la définition des positions européennes communes au sein de la CEPT et des orientations communes du RSPG en vue de la CMR-19. En France, l'ANFR proposera au Premier ministre à l'automne 2019 un projet de mandat de négociation, en cohérence avec le nécessaire soutien aux positions européennes communes.

L'arrivée de la 5G

La 5G sera déployée commercialement à partir de 2020. Cette nouvelle génération de communications mobiles se distingue des précédentes en ce qu'elle vise, dès sa conception, à intégrer un nombre de cas d'usages inédit : ainsi, les communications téléphoniques et l'accès à l'internet par les individus seront-ils complétés par les usages dits « verticaux », notamment pour l'internet des objets ou certains usages critiques - dans les secteurs de la santé, des voitures autonomes ou de l'industrie manufacturière, par exemple. Les forts besoins en connectivité des entreprises et des particuliers (augmentation du trafic d'à peu près 75 % par an) associés à l'intégration des verticaux appellent l'ouverture d'une gamme des fréquences inédite en couverture terrestre (utilisation de fréquences dites millimétriques) et une évolution de l'architecture des réseaux mobiles (déploiement des petites antennes et emploi d'antennes intelligentes). La 5G sera un élément-clé de la transformation de la société et de l'économie, dont l'ensemble des services (transports, énergie, santé ou médias, par exemple) et des modes de production.

Des objectifs de déploiement ambitieux sont déjà fixés pour la 5G, aux niveaux français et européen. Pour anticiper et faciliter ces développements, la Commission européenne a publié, le 14 septembre 2016, son plan d'action pour la 5G. Elle indique que les apports de la 5G pourraient, dans 4 secteurs industriels clés, s'élever à 114 milliards d'euros par an et fixe de premiers objectifs : la 5G devrait être commercialement disponible dans au moins une grande ville de chaque pays de l'Union en 2020, et toutes les zones urbaines ainsi que les principaux axes routiers et ferroviaires devraient disposer d'une couverture 5G ininterrompue en 2025. Il s'agit de répondre aux besoins sans cesse croissants de connectivité et d'accroître la compétitivité des pays de l'Union. Le 16 juillet 2018, l'État a également présenté sa feuille de route pour faciliter le développement et le déploiement de la 5G. Elle intègre deux grands objectifs de couverture très similaires à ceux fixés par la Commission européenne, mentionnés ci-dessus.

De nombreux défis se profilent ainsi pour les gestionnaires du spectre. Outre l'harmonisation et la défrag-

mentation de nouvelles bandes, il faudra accompagner le déploiement des nouvelles antennes, organiser la concertation avec l'ensemble des acteurs, expérimenter et entretenir la confiance du public dans ces nouvelles technologies, notamment grâce à l'adaptation des protocoles de mesures d'exposition. Enfin, le peu de place disponible dans le spectre des fréquences exige que soient examinées des possibilités de cohabitation avec les usages existants, très variés en nature mais tout aussi nécessaires au bon fonctionnement du quotidien : satellites d'observation de la Terre ou de télécommunications, radars de l'aviation civile, systèmes militaires, stations de radioastronomie ou encore faisceaux hertziens, qui assurent l'alimentation continue en données des réseaux fixes et mobiles. .

La transformation de l'action publique avec Action publique 2022 - Innovation, Open-data et numérisation des procédures

Le programme « Action Publique 2022 » a été lancé le 13 octobre 2017. Cette démarche a pour objectif d'améliorer la qualité des services publics, en travaillant prioritairement sur la transformation numérique, d'offrir aux agents publics un environnement de travail modernisé en les impliquant pleinement dans les transformations et de réduire les dépenses publiques.

L'Agence s'inscrit pleinement dans cette dynamique en numérisant l'ensemble de ses processus métier et en proposant aux acteurs externes des services en ligne à 100%.

Dans cet esprit, l'Agence consolidera sa politique de mise à disposition des données publiques : l'Agence œuvrera à en tirer la meilleure valeur, que ce soit pour ses propres besoins ou ceux d'acteurs externes. Des hackathons, un comité de gouvernance des données, un DataLab et une ouverture aux territoires - où l'Agence est présente en permanence grâce à ses services régionaux - seront à l'ordre du jour.

L'Agence souhaite également contribuer au soutien à l'innovation dans les entreprises françaises, pilier de l'investissement et de l'emploi. L'Agence facilitera ainsi l'accès au spectre pour de jeunes entreprises innovantes en se positionnant en appui technique et en expérimentant ses projets FreqChain et FreqLab.

Innover & protéger

Adapter la
gestion du spectre
aux grands défis
numériques
de demain

Il suffit de considérer quelques-uns des usages qui en dépendent (communications mobiles, atterrissage des avions, protection de l'environnement, sûreté des bateaux, acheminement des trains, accès aux informations, sécurité et défense ou exploration de la Terre et de l'univers) pour comprendre à quel point le spectre hertzien, ressource rare, constitue un actif stratégique. Si l'environnement spectral a toujours été vivant, qui dit numérique dit accélération des évolutions. Pour mieux anticiper et faire face aux mutations des 10 ou 20 années à venir, l'Agence devra animer et développer le dialogue stratégique avec les affectataires et les usagers du spectre et rendre compte des grands débats fréquentiels, domestiques ou internationaux. Au regard de l'évolution anticipée des usages, l'Agence précisera et améliorera les outils de concertation avec les affectataires et les autres usagers. Les informations qui ressortiront du dialogue stratégique seront présentées au travers d'un résumé stratégique et synthétique, de « position papers » et d'ateliers thématiques pour anticiper et accompagner au mieux ces mutations.

📍 OBJECTIF N° 1

Anticiper les évolutions des usages du spectre

Contexte

Les fréquences sont une ressource rare qui relève du domaine public de l'État. Elles interviennent dans une société de plus en plus connectée et font partie du quotidien des Français. Directement ou indirectement, l'ensemble des secteurs de l'économie en dépendent, dont de nombreuses start-ups. Pour illustrer l'importance de cet actif invisible, il suffit de se demander quel serait le quotidien sans communications mobiles, radio, télévision, GPS, moyens de transport connectés, prévisions météo, exploration de la Terre, ou moyens de transmission pour la sécurité et la Défense. Les fréquences sont ainsi devenues **un outil indispensable de la transformation numérique du pays, qui devra de plus en plus faire l'objet d'une gestion stratégique et d'arbitrages gouvernementaux.**

De grandes questions se posent :

- > *Quels sont les principaux usages du spectre hertzien et comment concourent-ils aux objectifs du Gouvernement (politique des transports, aménagement des villes, politique de sécurité) ou au fonctionnement quotidien de la société et de l'économie françaises ?*
- > *Comment intégrer les nouveaux usages (transports intelligents et voitures autonomes, internet des objets ou constellations de satellites) sans rompre la continuité des usages existants ?*
- > *Quels sont les principales évolutions des usages, domaine par domaine ? Quels sont les principaux nouveaux usages ou usages futurs ?*
- > *Quelles technologies ou techniques de gestion du spectre, dont le partage, pourraient contribuer à en assurer une utilisation efficace et pérenne ? Comment gérer au mieux les constantes de temps très hétérogènes des différents usages ? Comment faire évoluer les outils de surveillance du spectre ?*
- > *De nombreuses sources indiquent une forte croissance des besoins en spectre dans tous les domaines. Or, le spectre apparaît comme une ressource limitée, dont les bandes les plus accessibles sont déjà occupées. Comment trouver le meilleur équilibre entre les différents usages ?*
- > *Quels sont les exemples internationaux de meilleures pratiques en matière de gestion du spectre ?*

Positionner l'ANFR comme une instance de dialogue stratégique sur l'évolution des usages et de la gestion du spectre

Au niveau national, l'ANFR animera un dialogue stratégique avec les affectataires et les usagers du spectre afin de nourrir les débats fréquentiels et proposer des analyses prospectives concertées. L'ANFR entend jouer son rôle d'expert neutre pour mettre autour de la table les différentes parties prenantes et présenter des conclusions qui permettront de faire face aux évolutions des 10 ou 20 années à venir.

En 2019 et 2020 elle devra ainsi :

- Organiser et animer des ateliers thématiques, au moins deux fois par an, avec les acteurs-clés réunissant affectataires et utilisateurs volontaires : à ces occasions, elle encouragera le partage des travaux prospectifs pour chaque secteur considéré (ministères, affectataires et régulateurs en coordination avec les agents économiques et les utilisateurs).

- Rédiger des « position papers » sur les grands enjeux du spectre, par thématique.
- Préparer un résumé synthétique des renseignements issus du dialogue stratégique, fin 2019 et fin 2020, dont un état des lieux des grands débats fréquentiels à l'international et une présentation des conflits d'usage entre les demandes des affectataires.

L'ensemble de ces travaux doit permettre de dégager une vision prospective des usages et des enjeux de la gestion du spectre.

L'Agence poursuivra, par ailleurs, les réunions annuelles d'évaluation organisées avec les affectataires et elle intégrera au questionnaire connexe une appréciation des outils de collaboration et du dialogue stratégique.

Promouvoir les positions françaises à l'international

Au niveau international, l'Agence s'attachera à défendre lors de la CMR-19 les positions française concernant :

- **l'arrivée de la 5G**, thème stratégique partagé par les différentes régions de l'Union International des Télécommunications (UIT) ;
- **la connectivité numérique** : ressources en fréquences pour le Wifi ou encore les HAPS (High-Altitude Platform Stations) mais aussi fixation de règles applicables à la mise en service de constellations géantes.

Dans le cadre de la prochaine CMR-19, l'ANFR sera également attentive à soutenir des positions relatives

à la politique des transports (systèmes de sécurité à bord des navires et des avions et connectivité satellitaire dans ces modes de transport) et aux usages scientifiques du spectre, dont la protection du système ARGOS.

Concernant la bande 470-694 MHz, l'Agence défendra la position française prévue par la loi visant à ce que la France puisse maintenir l'affectation de cette bande au secteur audiovisuel au moins jusqu'au 31 décembre 2030. La CMR-15 a prévu que l'attribution de cette bande fera l'objet d'un examen à la CMR-23, sur la base d'études lancées à l'issue de la CMR-19.

Mettre à disposition des fréquences pour la 5G au travers d'une harmonisation internationale et contribuer à la définition des modalités de réaménagement dans les bandes libérées

L'Agence œuvrera à l'échelle européenne et internationale pour harmoniser les conditions techniques et permettre la mise à disposition, dans des délais adaptés, de ressources en fréquences, notamment les bandes pionnières européennes 3,5 GHz et 26 GHz. L'Europe a déjà choisi d'harmoniser la bande 26 GHz (bande haute) et la bande 3,5 GHz (bande moyenne) pour l'introduction de la 5G avant 2020. Lors de la CMR-19, qui doit harmoniser au niveau international les bandes hautes pour la 5G, l'Agence défendra l'identification de la bande 26 GHz ainsi que des bandes 42 GHz et 66-71 GHz, qui répondent aux demandes des industriels et offrent des possibilités favorables de cohabitation avec les usages actuels en France. Elle contribuera ultérieurement à l'harmonisation européenne de ces deux dernières bandes.

Dans le cadre de la coordination de l'action française en faveur de l'harmonisation des bandes 3,5 GHz et 26 GHz et de sa défense aux niveaux européen et international, l'Agence s'assurera que les conditions des bandes actuellement ou nouvellement attribuées aux réseaux mobiles (bandes basses) soient adaptées à la 5G, compte tenu des développements technologiques associés (par exemple, les antennes intelligentes) et des contraintes de protection des autres usages du spectre, notamment en bandes adjacentes.

L'Agence coordonnera, au niveau national, les travaux de réaménagement entre affectataires des bandes-cibles (3,5 GHz et 26 GHz) et proposera des conditions de partage avec les usages existants. Ce chantier vise à faire cohabiter les réseaux 5G avec d'autres usages fondamentaux du spectre : radars de Défense, satellites d'exploration de la Terre, ou stations de radioastronomie. Avant la fin 2018, elle définira les modalités de partage entre affectataires et de réaménagement qui sont indispensables à l'attribution future de ces bandes pionnières par l'Arcep. Elle précisera également les éventuelles mesures d'accompagnement des réaménagements nécessaires via le Fond de réaménagement du spectre (FRS) et définira,

avec l'ensemble des parties prenantes, la trajectoire financière associée. Sur la période du présent contrat, l'Agence s'assurera également de la confiance du public dans les réseaux 5G et de la bonne information des parties prenantes. Cette activité est détaillée à l'objectif 4, relatif à la mission de mesure et de suivi de l'exposition du public aux ondes.

Soutenir les industriels français et les start-ups du secteur des constellations de satellites qui connaît une explosion d'activité

Au cours des dernières années, plusieurs projets innovants de constellations de satellites non-géostationnaires, essentiellement en orbite basse (à une altitude d'environ 1 000 km) ou moyenne (8 000 km ou plus), ont vu le jour. Ces projets cherchent à procurer un accès internet fixe au plus grand nombre, notamment dans des zones actuellement non couvertes, ou à offrir une connectivité aux usagers des moyens de transports, tels que les bateaux ou les avions. Certains visent également à diffuser des images du globe en tous lieux et avec un très grand nombre d'images.

Ces initiatives comportent une forte composante française. Les satellites du projet OneWeb sont ainsi conçus par Airbus Defence and Space et leur lancement sera effectué par Arianespace. Les satellites du système O3b, actuellement en service, ont quant à eux été construits par Thales Alenia Space et lancés également par Arianespace. Une partie des ressources fréquentielles de ces deux systèmes fait l'objet d'une autorisation française pour l'exploitation d'une assignation spatiale. LeoSat, aujourd'hui soutenu par Thales Alenia Space, pourrait s'appuyer sur des assignations spatiales françaises. Enfin, l'opérateur Telesat est en négociation pour la construction des satellites de sa constellation avec Thales Alenia Space et Airbus Defence and Space. Plus de détails sur l'importance des constellations se trouvent, par exemple, dans le rapport de juillet 2016 en réponse à la mission ministérielle confiée à M^{me} Fioraso et relative aux enjeux de la filière spatiale française au sein de l'Europe et dans un contexte mondial.

Si ces projets représentent une opportunité industrielle majeure pour les acteurs français, la croissance très rapide de cette activité se traduit par plusieurs défis réglementaires et administratifs en gestion du spectre.

Le cadre réglementaire actuel a en effet été conçu pour des tailles de constellations ne dépassant pas quelques dizaines de satellites alors que les projets de constellations visent aujourd'hui plusieurs centaines, voire plusieurs milliers, de satellites. **L'ANFR travaillera aux niveaux européen et mondial, notamment lors de la CMR-19, pour préciser les règles applicables à la mise en service de ces constellations géantes, en s'assurant que ces règles soient adaptées aux projets industriels français.**

Outre l'arrivée des constellations de satellites, la multiplication des opérateurs satellitaires (universités, start-ups...) implique aussi une complexité accrue des analyses technico-réglementaire permettant de prouver la conformité vis-à-vis des obligations de l'UIT et dans la coordination entre acteurs fran-

çais sur les droits d'accès aux ressources orbite/spectre, avec de potentiels risques juridiques. **L'Agence assurera le suivi de cette activité et produira, en 2018, une analyse des scénarios possibles en matière d'évolution de la mise en œuvre d'autorisations d'exploitation d'assignations de fréquences pour le satellite et des conséquences pour l'activité de la gestion du spectre en France.** Ce document présentera de façon synthétique les 4 ou 5 évolutions majeures et les solutions proposées ou les points de vigilance.

L'Agence publiera également un guide d'accès aux ressources orbite/spectre pour les acteurs économiques, notamment les start-ups. Ce document devra servir à faciliter le développement des nouveaux usages tout en protégeant les autres utilisateurs du spectre.

 OBJECTIF 1 - Anticiper les évolutions des usages du spectre				
INDICATEURS	PRÉVISION 2018	PRÉVISION 2019	PRÉVISION 2020	CIBLE
Mener un dialogue stratégique appuyé avec les affectataires et l'ensemble des utilisateurs	Sonder les affectataires sur la modernisation des outils de concertation	Au moins deux ateliers thématiques organisés, proposition d'au moins 2 « position papers » et d'un résumé des enseignements issus du dialogue stratégique	Au moins deux ateliers thématiques organisés, proposition d'au moins 2 « position papers » et d'un résumé des enseignements issus du dialogue stratégique	Anticiper et faire face à l'évolution des usages
Préparer les CMR 2019 et 2023	Mener une consultation publique CMR-19	-	Organiser un atelier « enjeux de la CMR-23 et préparation »	
Permettre la mise à disposition des bandes 3,5 GHz et 26 GHz assurant l'adoption des modifications du TNRBF et en élaborant les conditions nationales de coexistence avec les autres services, avec les affectataires intéressés ou de réaménagement, le cas échéant avec le FRS	Mi-2018 - 3,5 GHz Fin 2018 - 26 GHz	-	-	Mise à disposition de spectre pour la 1 ^{ère} phase de la 5G
Faire adopter un cadre harmonisé européen pour les bandes 3,5 GHz et 26 GHz qui soit conforme aux exigences françaises	-	1	-	
Au moins 1 co-présidence de WG RSPG et une présidence ou vice-présidence WG ECC	2 (une RSPG et une ECC)	-	2	4
Suivre l'évolution de l'activité satellitaire et proposer des solutions pour adapter la gestion du spectre et soutenir les nouveaux acteurs	Remise d'un rapport à la tutelle sur les scénarios futurs, les points de vigilances et les actions proposées	Publication d'un guide de bonnes pratiques		

⊕ OBJECTIF N° 2

Protéger les usages critiques du spectre

Contexte

L'innovation en matière de fréquences irrigue l'ensemble des usages, qu'ils soient privés ou publics. L'ANFR doit, en même temps qu'elle favorise les conditions de l'innovation, garantir l'usage efficace de fréquences qui sont essentielles à la sécurité humaine ou à la vie économique. Ces usages régaliens s'inscrivent par ailleurs aussi dans des démarches d'innovation que l'ANFR s'attachera à accompagner. Une nouvelle gestion du spectre pour les temps de crise est à inventer. Des procédures de coordination pour la sécurité ferroviaire sont à pérenniser. La continuité de la diffusion du signal horaire par voie hertzienne terrestre est à stabiliser. Pour la période 2018-2020, plusieurs objectifs opérationnels sont ainsi identifiés au niveau international et national.

Garantir la disponibilité du spectre en temps de crise grave

Des circonstances particulières, résultant des attentats auxquels la France a dû faire face et justifiant la mise en œuvre prolongée de l'état d'urgence, ont révélé **la nécessité pour le ministère des armées et le ministère de l'Intérieur de disposer de fréquences additionnelles, dans un délai compatible avec l'urgence requise par la situation**. Afin de combler un vide juridique, le Secrétariat général pour la défense et la sécurité nationale (SGDSN) a engagé une concertation interministérielle afin de créer un cadre réglementaire adapté.

L'un des premiers chantiers visait à clarifier les missions incombant à l'ANFR en cas d'application de l'article L. 1111-2 du code de la défense. Cet article

prévoit qu'en cas de menace portant sur une partie du territoire, sur un secteur de la vie nationale ou sur une fraction de la population, le pouvoir exécutif prend les mesures nécessaires pour assurer la protection de la population, l'intégrité du territoire et la permanence des institutions de la République. Ces mesures peuvent être la mobilisation générale, la mise en garde, l'état d'urgence et également, au profit du Gouvernement, le droit de requérir les personnes, les services et les biens, notamment les fréquences, partie du patrimoine immatériel de l'État.

Conformément aux dispositions du VI de l'article L. 43 du CPCE, un arrêté interministériel précise les objectifs

à atteindre par l'ANFR dans les circonstances prévues à l'article L. 1111-2 du code de la défense, ainsi que les dispositions particulières à prendre en compte pour y parvenir.

Cet arrêté, publié le 31 août 2018, fixe les missions incombant à l'ANFR en vue de garantir la disponibilité des bandes et la définition des priorités d'utilisation via

- la préparation d'un tableau national de répartition des bandes de fréquences (TNRBF) adapté au temps de crise ;
- la classification des stations radioélectriques ;
- la mise à disposition du ministre de l'Intérieur et du ministre de la Défense de données du fichier national des fréquences et l'information auprès des exploitants des stations radioélectriques.

Ces dispositions réglementaires visent à répondre à l'objectif d'anticipation des besoins en fréquences additionnelles susceptibles d'apparaître dans les temps de crise, tout en garantissant la proportionnalité de ces ajustements et l'impératif de concertation avec l'ensemble des affectataires de fréquences.

Pendant la période du présent contrat, **l'Agence établira les modalités d'organisation lui permettant de prendre les mesures définies par l'arrêté et rendra compte au secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale de la mise en œuvre de ces dispositions.**

Assurer la diffusion du temps légal par voie hertzienne

Les données horaires du temps légal (ou heure légale) sont aujourd'hui utilisées gratuitement par de nombreux utilisateurs grand public ou professionnels, dont certains opérateurs d'importance vitale en charge d'infrastructures et de services dont la continuité et la qualité sont indispensables à la vie quotidienne ou à l'environnement économique.

Jusqu'au 31 décembre 2016, les programmes de France Inter en grandes ondes étaient accompagnés, sur la même fréquence (162 kHz), d'une diffusion du signal horaire de référence. À la suite de l'arrêt de l'émission de ces programmes en grandes ondes, et après des mesures conservatoires mises en place par l'État pour l'année 2017, un nouveau marché a été conclu pour la période 2018-2022 avec le Groupe TDF afin de s'assurer de la continuité de la diffusion du signal horaire.

Des dispositions législatives portées par le projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement

et du numérique, en cours de discussion au Parlement au moment de la rédaction du présent COP (loi dite « ELAN »), prévoient de confier la mission de diffusion du signal horaire à l'ANFR. Une réflexion interministérielle doit être menée, en outre, sur une possible extinction de la diffusion hertzienne du signal horaire et son remplacement par d'autres solutions, à partir de l'horizon 2022.

Le transfert de cette mission devrait être achevé à compter du 1^{er} janvier 2019. **Dans le cadre de cette mission, l'Agence devra, en coordination avec les entités intervenant dans la production et la mise à disposition du signal horaire, assurer l'optimisation du système technique, l'information des utilisateurs et l'évaluation du dispositif au regard des perspectives d'évolution des modalités techniques de diffusion. La possibilité d'une extinction à terme devra être prise en compte et, si la décision est prise par le Gouvernement, sera mise en œuvre par l'Agence en ce qui la concerne.**



Poursuivre la coordination entre GSM-R et réseaux mobiles

Des cas de perturbations de réception des terminaux GSM-R ont été constatés depuis 2013 à proximité des antennes de téléphonie mobile en raison d'une sensibilité des terminaux existants en cas de proximité avec les réseaux mobiles, notamment 3G ou 4G. Ces perturbations peuvent entraîner de lourdes conséquences pour les personnels et usagers du train. Le système contribue en effet à la sécurité et à la gestion du réseau. **L'enjeu est de trouver un équilibre pour garantir la sécurité tout en assurant un déploiement des réseaux de téléphonie mobile le long de voies ferrées.**

Pour assurer un niveau de sécurité suffisant des communications ferroviaires et garantir en même temps une utilisation optimale des fréquences attribuées aux opérateurs mobiles, l'ANFR a mis en place depuis 2013 un dispositif de coordination qui s'est progressivement consolidé et industrialisé. Cette coordination est à la fois préventive, au moment du déploiement des réseaux mobiles le long des voies ferrées, et corrective, en cas de perturbation constatée sur le terrain.

Une solution-cible avait été identifiée dès 2015, visant à renforcer la résistance des équipements à bord des

trains. Elle consiste à déployer, sur l'ensemble des motrices ayant vocation à rouler sur les voies équipées en GSM-R, des terminaux GSM-R renforcés. La réglementation européenne oblige les opérateurs ferroviaires à adopter ces nouveaux équipements résistants aux perturbations radioélectriques. Ainsi, les nouvelles motrices mises sur le marché seront équipées avec des appareils conformes à cette nouvelle exigence. Néanmoins, cette obligation européenne n'étant pas rétroactive, le parc existant de terminaux GSM-R n'est pas à ce jour mis à niveau.

Depuis 2013, le secteur ferroviaire étudie les pistes de financement pour permettre la mise à niveau des terminaux et ainsi lever progressivement les contraintes de puissance pour les opérateurs mobiles dans les zones les plus sensibles.

La coordination demeure nécessaire pour une partie du territoire d'ici la mise à niveau de l'ensemble du parc de terminaux GSM-R. Pour assurer un niveau de sécurité suffisant, l'ANFR pérenniserait la coordination préventive et corrective sur la période 2018-2020

 OBJECTIF 2 : Protéger les usages critiques du spectre				
INDICATEURS	PRÉVISION 2018	PRÉVISION 2019	PRÉVISION 2020	CIBLE
Mettre en œuvre les dispositions de l'arrêté interministériel relatives aux missions de l'ANFR en temps de crise	Fixer une première CES thématique sur un TNRBF temps de crise	Elaboration d'un TNRBF de crise	-	Stabilisation d'une procédure et d'un TNRBF de crise
Maintenir et moderniser la diffusion du temps légal	Apporter une expertise technique à la DGE et préparer le transfert de compétence	Préparer la phase de test	Préparer une étude d'impact sur les modalités de migration vers d'autres modes de diffusion	Assurer le maintien du signal horaire à un coût maîtrisé
Mettre en œuvre les procédures préventives et correctives décrites dans le guide GSM-R	Mettre en œuvre les comités de gouvernance des procédures	Publier une actualisation du guide de procédures	-	-

OBJECTIF N° 3

Contribuer à l'action du gouvernement en faveur des start-ups de la French Tech, de l'innovation et de l'open data

Contexte

L'Agence dispose de nombreuses bases de données qu'elle utilise dans le cadre de ses missions de planification et de contrôle du spectre. Elle souhaite consolider sa politique de mise à disposition des données publiques afin d'en tirer la meilleure valeur, que ce soit pour ses propres besoins ou ceux d'acteurs externes. Elle ambitionne aussi de contribuer au soutien à l'innovation dans les entreprises françaises en facilitant l'accès au spectre pour de jeunes entreprises innovantes en se positionnant en appui technique. Des hackathons, un comité de gouvernance des données, un DataLab et une ouverture aux territoires - où l'Agence est présente en permanence grâce à ses services régionaux - seront à l'ordre du jour.

Piloter la gouvernance des données

Depuis 2015, l'Agence est attentive à la mise à disposition et à la valorisation de ses bases de données dont la qualité constitue un enjeu majeur pour comprendre l'état des déploiements sur le territoire et garantir les droits associés. Elle maintient en effet un ensemble cohérent de bases de données qui recensent par exemple, sur tout le territoire, l'ensemble des émetteurs de plus de 5 W et toutes les fréquences effectivement mises en service. Ces bases permettent, entre autres, d'assurer la protection des utilisateurs autorisés contre les brouillages.

L'Agence continuera d'améliorer la qualité et la précision des informations contenues dans ses bases et leur diffusion en open data.

Elle créera les conditions d'une meilleure organisation interne à travers :

- **La mise en place d'un comité de gouvernance des données associant l'ensemble de ses directions métiers et en se concertant avec les affectataires concernés.**
- **Le développement de solutions et de compétences « data » grâce notamment au renforcement de son DataLab.**
- **S'agissant de l'ouverture de nouvelles bases données, l'Agence prévoit sur la période du COP :**
 - d'ouvrir les données relatives aux servitudes ;
 - d'examiner l'opportunité de publier un fichier des établissements dits « particuliers » (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) concernés par l'article 5 du décret n°2002-775 du 3 mai 2002 relatif à l'exposition du public aux champs électromagnétiques.

Favoriser leur exploitation interne ou externe à des fins opérationnelles

L'Agence s'attachera, dans le respect des compétences des affectataires, à favoriser le développement de services autour des données radioélectriques pour adapter la gestion administrative des fréquences à la multiplication des usages développés notamment par les start-up du numérique. Elle s'appuiera à cet effet sur les financements du PIA reçus dans le cadre d'un appel à projet relatif au développement de services publics innovants à l'intention des start-ups de la FrenchTech.

Inventer des nouveaux outils

Elle étudiera, en concertation avec les affectataires concernés, la mise en œuvre d'une **solution de crowdsourcing des niveaux de champs relevés par les terminaux mobiles** ainsi qu'une orientation des contrôles vers les stations n'ayant pas obtenu l'accord de l'Agence mais dont la présence et la situation géographiques sont révélées par le crowdsourcing des niveaux de champ ou par le recoupement de sources de données fournies par d'autres acteurs en open data.

Elle mettra en place le projet FreqChain (labellisé PIA), une solution de réservation dynamique de fréquences s'appuyant sur la technologie de la blockchain.

FreqChain pourra répondre, en partie, à l'évolution de certains besoins spécifiques en matière d'accès au spectre : l'arrivée de nouveaux acteurs moins « traditionnels » (verticaux, start-up), des demandes de protection continue contre les risques d'interférences mais aussi des autorisations d'utilisation de fréquences demandés pour des durées courtes et nécessitant souvent une réponse dans des délais restreints.

Dans un premier temps, FreqChain sera disponible pour les acteurs des grands événements, avant l'examen par l'Agence, en coordination avec les affectataires, de son potentiel pour fluidifier l'accès au spectre dans d'autres domaines.

Accompagner des initiatives innovantes et apporter son expertise en étant présent au sein de French Tech Central

En 2015, l'Agence a mis en place un « guichet innovation » pour orienter les porteurs de projets innovants, souvent de jeunes entreprises. **Pour consolider son guichet innovation et rendre son expertise plus accessible aux start-ups, l'Agence a développé son projet « FreqLab » (labellisé PIA) au sein de Station F.** Il s'agit d'un espace de travail et de rencontre entre experts de l'ANFR et entrepreneurs afin de faciliter l'utilisation des fréquences par les start-up, répondre à leurs questions techniques et réglementaires et permettre une diffusion plus large de cette expertise au sein de l'écosystème. Il valorise les savoir-faire de l'ANFR au bénéfice des usagers que sont les start-up du numérique, et également de l'ensemble des services administratifs concernés par les enjeux fréquences.

Le dynamisme des besoins en fréquences apparaît clairement lors des grands événements. Roland Garros, les 24 Heures du Mans, le Salon du Bourget, ou encore des réunions de chefs d'État ou de gouvernement sont des manifestations d'ampleur internationale, qui se déroulent sur une aire géographique restreinte. Avec leurs images souvent retransmises en direct, elles font intervenir de nombreux équipements sans fil : caméra et microphones, services de sécurité, réseaux mobiles professionnels, réseaux grand public, et de plus en plus souvent, de nouvelles applications liées à l'internet des objets ou à la réalité virtuelle.

Pour la période du COP, l'ANFR s'attachera à développer cette initiative et à en évaluer l'impact. Elle proposera un accompagnement individuel, dès la phase d'amorçage, autour de l'homologation, la certification, ou encore la recherche d'opportunités de développement technologique.

Outre sa présence à Station F, l'Agence organisera des ateliers thématiques (utilisation de la 5G ou ondes et santé, par exemple) avec l'écosystème de cet incubateur, en associant les affectataires intéressés.



 OBJECTIF 3 - Contribuer à l'action du Gouvernement en faveur des start-ups de la French Tech et renforcer la gouvernance et l'exploitation des données				
INDICATEURS	PRÉVISION 2018	PRÉVISION 2019	PRÉVISION 2020	CIBLE
Mise en place de FreqChain	Mise en place pour les grands événements	-	Bilan et étude sur les possibilités d'étendre FreqChain à d'autres usages	Faciliter et d'avantage sécuriser l'accès au spectre
Développement d'une application de crowdsourcing des niveaux de champs mobiles	Mise à disposition de l'outil et première exploitation des données	-	-	Optimiser l'identification des stations mobiles non déclarées et améliorer l'outil cartoradio
Nombre de start-ups accompagnées via le projet FreqLab	5	10 Et présentation d'un bilan au CA	10	25
Améliorer le dispositif open data (nombre d'utilisations et pistes d'amélioration)	-	Remonter un bilan des démarches open data à la DGE, avec présentation au Conseil d'administration, et proposer dans ce document des pistes d'amélioration	-	Maximiser l'exploitabilité et la pertinence des données mises à disposition



Accompagner & contrôler

Assurer l'information du public et le contrôle de l'utilisation des fréquences et des équipements mis sur le marché pour accompagner le déploiement des nouveaux usages

Depuis plusieurs années, le rôle de l'ANFR devient plus visible auprès du grand public. L'élargissement du périmètre de ses missions avec la protection de la réception de la télévision (PRTV) et la prise en charge de l'accompagnement des téléspectateurs dans le cadre du transfert de la bande 700 MHz a d'abord favorisé cette visibilité auprès du public. Ensuite, la montée en charge des enjeux d'exposition du public aux ondes, contemporaine du déploiement des réseaux mobiles, a amené l'ANFR à intervenir sur des sujets de plus en plus sensibles dans l'opinion publique. Enfin, son rôle d'autorité de surveillance du marché des équipements radioélectriques sera réaffirmé pour à la fois accompagner les nouveaux usages liés au développement de l'Internet des objets et pour contribuer activement à la lutte contre les brouilleurs illégaux, qui sont capables de compromettre le bon fonctionnement des transports, notamment aériens. Cette activité contribuera à la sûreté humaine et industrielle ainsi qu'à la vie économique.

📍 OBJECTIF N° 4

Adapter la mission de protection du public aux ondes électro-magnétiques pour accompagner le déploiement de la 5G

Contexte

L'Agence veille au respect des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques. En plus du suivi et du contrôle de l'exposition du public, l'Agence est source d'expertise dans ce domaine et veille à répondre aux questionnements légitimes et aux besoins en information des différents acteurs. A cet effet, elle gère le dispositif de surveillance et de mesures des ondes électromagnétiques (dit fonds SMO) dont le périmètre d'intervention s'est récemment ouvert aux compteurs intelligents. Elle va également organiser la concertation avec le public dans le cadre de la mise en place du Comité national de dialogue prévu par la loi Abeille. La période du COP sera aussi celle qui devra accompagner les déploiements de la 5G et dans laquelle l'ANFR devra jouer un rôle important pour la mise en œuvre de la feuille de route du Gouvernement. Son activité dans ce domaine sera structurante pour les années à venir.

Renforcer la concertation au travers du pilotage du Comité national de dialogue

La loi dite « Abeille » (loi n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques) confie à l'Agence le pilotage d'un Comité national de dialogue relatif aux niveaux d'exposition du public aux champs électromagnétiques.

Le Comité national de dialogue contribuera à l'objectif de l'État de favoriser la transparence en matière de l'exposition du public. Il devra renforcer la concertation et rendre les informations concernant l'exposition plus accessibles à l'ensemble des parties prenantes : élus locaux, opérateurs de réseaux mobiles, fabricants d'équipements mobiles, associations d'utilisateurs ou

d'opérateurs. Elle apportera son expertise pour expliquer le cadre réglementaire et exposer les mesures de champs permettant de s'assurer du respect des seuils-limite d'exposition.

L'Agence assurera la tenue des sessions du comité au minimum deux fois par an dès que la première convocation du comité deviendra juridiquement possible. Elle y présentera les résultats de l'ensemble des mesures de champs électromagnétiques, concernant

soit les émetteurs (antennes-relais) soit les terminaux (contrôle du DAS), ainsi que les dispositions techniques et la trajectoire prévue pour la résorption des points atypiques. Elle y proposera également des thèmes de travail liés à la 5G.

Plus généralement, concernant l'exposition, l'Agence cherchera à stabiliser la définition des points atypiques dans le cadre du Comité national de dialogue.

Mettre en œuvre le chantier gouvernemental de contrôle de l'exposition du public lors de l'arrivée de la 5G

L'arrivée de la 5G s'accompagne de nombreux défis en matière d'exposition du public. Le déploiement de la 5G implique en effet des ruptures technologiques au niveau des stations de base, qui auront un impact sur l'exposition aux ondes. Ces évolutions technologiques seront perceptibles dès le début de l'usage des bandes 3,5 GHz et 26 GHz. Ces bandes offrent des débits élevés mais, à puissance égale, se propagent à plus faible distance que les fréquences plus basses. Pour compenser la réduction de la propagation, les puissances injectées et rayonnées des antennes augmenteront. En même temps, les antennes évolueront, devenant « intelligentes », c'est-à-dire capables de réorienter leurs faisceaux en fonction des besoins des utilisateurs, se reconfigurant en permanence. Ces évolutions offriront un meilleur service mobile aux citoyens et aux entreprises. Cependant, la manière de contrôler l'exposition du public aux ondes devra évoluer pour garantir que les seuils réglementaires sont bien respectés. Face à ces enjeux, la feuille de route du Gouvernement relative aux chantiers de la 5G prévoit un chantier visant à assurer la transparence et le dialogue sur les déploiements et l'exposition du public. L'ANFR jouera ainsi un rôle important dans les trois dimensions suivantes.

Mettre à jour le protocole de mesure des champs électromagnétiques

L'outil privilégié pour le contrôle du niveau de l'exposition est le protocole de mesure des champs électromagnétiques. Ce protocole sert, par ailleurs, de socle pour le dialogue et la concertation avec les différentes parties prenantes et pour la détection des points atypiques.

L'Agence fera évoluer le protocole de mesure pour adapter le contrôle de l'exposition à l'arrivée de la 5G.

Elle sera capable, avant les déploiements commerciaux de 2020, de réaliser des mesures d'exposition du public en 5G, à la fois en crête et en valeurs statistiques, afin d'objectiver l'exposition aux ondes électromagnétiques et d'en vérifier la conformité.

De la même manière, **l'Agence actualisera la méthode de mesure du débit d'absorption spécifique (DAS)**, pour tenir compte des nouvelles possibilités des terminaux. Enfin, elle assurera la préparation et la publication de nouvelles lignes directrices pour les simulations d'exposition que les opérateurs doivent fournir lors de l'installation d'une nouvelle antenne.

Participation aux expérimentations 5G

Dès 2018, l'Agence participera aux expérimentations 5G réalisées par les acteurs retenus par l'Arcep dans les territoires pilotes avec pour objectif de (1) mieux comprendre le fonctionnement de l'exposition des antennes actives et (2) contribuer à la définition de bonnes pratiques dans le paramétrage des réseaux, susceptibles de limiter l'exposition.

Lors de la participation aux expérimentations, l'Agence pourra mener en concertation avec l'Arcep des études utiles afin de stabiliser les paramètres de mise en œuvre de la 5G en France. Ces études pourront notamment permettre de vérifier la compatibilité entre les réseaux 5G mais également leurs conditions techniques de coexistence avec les précédentes générations de systèmes mobiles ou les autres systèmes radioélectriques présents dans les mêmes bandes (par exemple, la boucle locale radio) ou les bandes adjacentes.

L'Agence participera aux expérimentations de déploiement des petites antennes, qui semblent destinées, à terme, à constituer l'une des évolutions majeures des réseaux 5G. Elle publiera, en 2018, des rapports individuels et de synthèse des expérimentations menées en 2017 en lien avec des opérateurs mobiles, des équipementiers et des acteurs du mobilier urbain.

Accompagner le débat public au niveau national et local

L'Agence veillera à une bonne information du public sur l'évolution du contrôle de l'exposition et assurera une concertation avec l'ensemble des acteurs. Elle échangera régulièrement avec les collectivités et les élus locaux, participera dans la mesure de ses moyens aux réunions publiques des municipalités pour expliquer la 5G et l'exposition du public et mettra à disposition du public des supports d'informations (dépliants, articles de presse, ou sites d'informations). Elle pourra notamment organiser des sessions thématiques précises dans le cadre du Comité national de dialogue, qui pourront donner lieu à des déclinaisons locales.

 OBJECTIF 4 - Adapter la mission de protection du public aux ondes électromagnétiques pour accompagner le déploiement de la 5G				
INDICATEURS	PRÉVISION 2018	PRÉVISION 2019	PRÉVISION 2020	CIBLE
Mettre à jour 1/ le protocole de mesure, pour assurer le contrôle de l'exposition dès l'arrivée de la 5G, et 2/ la méthode de mesure du DAS	Participation aux expérimentations 5G	-	Mise en œuvre du nouveau protocole	Assurer le suivi et le contrôle de l'exposition et la confiance du public en les réseaux 5G
Créer et piloter le Comité national de dialogue relatif aux niveaux d'exposition du public aux champs électromagnétiques	Mise en place du Comité national de dialogue	Tenue de 2 sessions	Tenue de 2 sessions	Une concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés par l'exposition
Dans le cadre de la feuille de route gouvernementale 5G, piloter le GT « Confiance du public »	Coordonner la mise en place d'un plan de communication, notamment autour des expérimentations	-	-	Assurer la bonne information du public autour de la 5G et de l'exposition

📍 OBJECTIF N° 5

Affirmer le rôle de l'ANFR en matière de contrôle des équipements radioélectriques et lutter contre les brouilleurs illicites

Contexte

Le déploiement croissant des réseaux mobiles et la multiplication à venir des objets connectés imposent que l'ANFR réaffirme son rôle d'autorité de surveillance du marché dans un contexte réglementaire qui a lui-même évolué avec la directive européenne 2014/53/UE relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques (directive dite « RED » - Radio Equipment Directive).

La transposition de cette directive a doté l'ANFR d'un pouvoir de sanction administrative. Ainsi, lorsque l'Agence constate une non-conformité, elle peut engager une procédure de sanction administrative et infliger une amende ou encore procéder à une restriction ou interdiction de la mise sur le marché des équipements radioélectriques (via la procédure de rappel ou de retrait).

La question des « brouilleurs », qui ne sont pas qualifiés d'équipements radioélectriques au sens de la directive RED, constitue un défi pour l'ANFR quant à sa capacité à intervenir pour lutter contre ces équipements préjudiciables. Cette problématique devra faire l'objet d'une attention toute particulière sur la période du COP.

Développer une politique de contrôle du spectre modernisée

Les nouveaux usages se multiplient et la quasi-totalité des usages connaissent une augmentation des besoins en fréquences. L'utilisation intensive des bandes qui en résulte nécessite de nouvelles méthodes et de nouveaux moyens de contrôle de l'utilisation des fréquences. Pendant la période du présent contrat, l'Agence travaillera en coordination avec les affectataires et l'ensemble des usagers pour identifier les priorités (nouvelles méthodes de contrôle, contrôle

de l'usage des bandes hautes, ou contrôle des équipements radio vendus sur internet non conformes à la réglementation, brouilleurs illicites, ou contrôle des bandes libres par exemple) et ensuite développer une politique de police modernisée et plus efficace, pour répondre à l'évolution des usages. Cette mission se penchera également sur les moyens, humains et techniques, associés.

Formaliser une politique de contrôle du DAS pour les téléphones portables

Dans le cadre de sa mission de contrôle de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, l'ANFR réalise des vérifications sur les téléphones portables mis sur le marché français et s'assure de la conformité de ces appareils à la réglementation. Elle procède à des prélèvements inopinés d'appareils sur les lieux de vente. Ces téléphones font ensuite l'objet de mesures de contrôle par des laboratoires accrédités.

Dans un souci de meilleure information du consommateur, l'ANFR a décidé de publier, sous un format homogène, les résultats de ses mesures réalisées entre 2012 et 2017. La question de l'exposition aux ondes due aux téléphones portables fait en effet l'objet d'inquiétudes dans l'opinion publique. Aussi, pour répondre à ces enjeux de transparence à la fois auprès des consommateurs mais également auprès des in-

dustriels, l'ANFR engagera un travail d'uniformisation et d'homogénéisation des procédures de contrôles et de sanctions en s'inspirant des lignes directrices développé par la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Par ailleurs, dans un souci de pédagogie et d'efficacité, l'ANFR s'attachera à **privilégier d'abord le dialogue avec les personnes responsables (fabricant, importateurs, distributeurs) afin d'inciter à la mise en place de mesures correctives volontaires**. Néanmoins, pour les cas d'infractions graves et sérieuses, elle veillera à sensibiliser les tribunaux pour les inciter à prendre des mesures pénales, à l'image des actions menées par la DGCCRF.

Élargir le périmètre de surveillance en prenant en compte l'essor à venir des objets connectés

Le périmètre d'application de la directive RED ne concerne pas exclusivement les téléphones. En effet, tous les équipements radioélectriques (tablettes et divers objets connectés de manière générale) sont soumis aux exigences de conformité décrites dans cette directive telles que le respect de la compatibilité électromagnétique, ou des exigences de sécurité électrique. **À cet égard, l'ANFR devra veiller à diversifier ses contrôles en prévoyant une politique de ciblage des**

prélèvements, et en augmentant les prélèvements et les types de tests réalisés sur les divers équipements radio autres que les téléphones.

Il sera nécessaire que l'ANFR anticipe les nouvelles exigences liées à cette directive, notamment les aspects CEM et Basse tension qui sont du ressort de l'ANFR dans le cadre des équipements RED, ou les actes délégués à venir (thèmes de la cybersécurité, de la protection des données ou de la radio-logicielle).

Lutter contre les brouilleurs illicites

Les systèmes de positionnement par satellite GNSS (système européen Galileo ou système américain GPS par exemple) sont devenus critiques pour de nombreux secteurs économiques et la bonne réception de leurs signaux se révèle particulièrement importante dans le domaine des transports, qu'ils soient routiers, ferroviaires, maritimes ou aéronautiques. **La prévention des brouillages de ces systèmes contribue à la sécurité humaine et industrielle et à la vie économique.**

Si les brouilleurs sont interdits en France pour les usages non-gouvernementaux par l'article L. 33-3-1 du CPCE, ces dispositifs de faible puissance peuvent être facilement acquis en ligne et leur usage se répand. Dans leur grande majorité, leurs utilisateurs cherchent à empêcher la géolocalisation de véhicules. Au vu des risques associés, dont des cas d'interférences mis en évidence pour des avions en phase d'atterrissage à Lyon, Rouen ou Nantes, une mission ministérielle a été lancée en décembre 2017 à la demande de la Ministre chargée des Transports, du Ministre de l'Économie et des Finances et du Ministre de l'Intérieur. Cette mission est chargée d'élaborer une politique publique qui découragera et réprimera l'usage de ces dispositifs à bord des véhicules en dehors des cas autorisés pour les services de l'État. L'Agence participera aux études et analyses de la mission ministérielle qui

devra évaluer la dissémination des brouilleurs, les motivations des utilisateurs, le cadre réglementaire actuel et l'impact sur les services publics, principalement la circulation et la sécurité aérienne mais aussi la navigation fluviale ou les futures voitures autonomes.

Sans préjudice des conclusions à venir de cette mission, l'Agence entreprendra les actions suivantes :

- **sensibiliser les acteurs concernés via des mesures de communication en direction des bénéficiaires de la géolocalisation et de sensibilisation auprès des vendeurs de brouilleurs GPS ;**
- **réfléchir aux adaptations des outils réglementaires nécessaires en lien avec la DGE ainsi qu'avec les autres administrations concernées (DGCCRF, DGA, Intérieur, Justice/DAP) ;**
- **fixer des indicateurs de suivi pour mesurer l'évolution de la prolifération des brouilleurs et examiner le développement de solutions techniques nouvelles pour localiser et identifier les brouilleurs.**

L'Agence pourra s'appuyer, le cas échéant, sur son réseau européen pour déterminer comment les autres pays font face au même problème.

OBJECTIF 5 - Affirmer le rôle de l'ANFR en matière de contrôle des équipements radioélectriques et lutter contre les brouilleurs illégitimes

INDICATEURS	PRÉVISION 2018	PRÉVISION 2019	PRÉVISION 2020	CIBLE
Développer une politique de contrôle du spectre modernisée	-	Après concertation avec les utilisateurs et les affectataires proposer des solutions de modernisation du contrôle du spectre identifiant les priorités	Mise en œuvre des 2-3 pistes d'amélioration prioritaires	-
Élaborer une procédure de retrait/rappel/patch entièrement décrite et testée pour les mesures DAS des téléphones	Proposer un plan à la tutelle	-	-	Mettre en place la procédure cible
Diversifier les contrôles d'équipements radioélectriques pour inclure davantage les équipements autres que les téléphones	Contrôles techniques : 72 % téléphones et 28 % autres équipements radioélectriques testés sur les aspects radio Contrôles administratifs : 17 % téléphones et 83 % autres équipements radioélectriques	-	-	Diversifier les contrôles
Proposer des évolutions des pouvoirs d'enquête de l'ANFR pour lutter contre les brouilleurs illégitimes	Proposer un projet de plan à la tutelle fin 2018	-	-	Réduire la prolifération des brouilleurs GNSS

📍 OBJECTIF N° 6

Accompagner les téléspectateurs pour les dernières phases de libération de la bande 700 MHz

Contexte

Le Premier Ministre a engagé, en décembre 2014, le transfert de la bande 700 MHz de la diffusion de la télévision numérique terrestre (TNT) au secteur des télécommunications afin de répondre à la forte croissance du trafic sur les réseaux mobiles. L'ANFR est en charge depuis 2016 d'un plan de communication décliné par région et d'un dispositif d'aides financières aux téléspectateurs ainsi qu'aux professionnels du spectacle. Compte-tenu de l'ampleur des travaux, les réaménagements sont organisés par phase, selon 13 zones géographiques d'octobre 2017 à juin 2019. À ce jour, environ la moitié des phases de réaménagement des fréquences de la TNT est réalisée. Cet important chantier devra être poursuivi et achevé pendant la durée du COP. Au-delà de la bande 700 MHz, l'ANFR assure, en liaison avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), la continuité de la réception des services de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre. Ces modes de réception étant encore très utilisés sur l'ensemble du territoire (la TNT est l'un des moyens d'accès à la télévision pour 55 % des foyers et l'unique mode de réception des services de télévision pour 26,3 % des foyers), l'ANFR s'attachera à poursuivre la mise en place de mécanismes d'aides et à moderniser la manière d'y accéder.

Accompagner les 11 dernières phases du transfert de la bande 700 MHz en France et à la Réunion

L'Agence veillera à ce que les 11 phases prévues en 2018 et 2019 pour le transfert de la bande 700 MHz, ainsi que l'opération à La Réunion, se passent dans de bonnes conditions et que la bande soit effectivement mise à disposition des opérateurs de téléphonie mobile dans les délais prévus.

Les travaux de réaménagement de la bande 700 MHz peuvent parfois conduire à la perte de la réception de la TNT pour certains téléspectateurs. L'Agence assu-

ra le traitement des demandes d'aides financières faites par les téléspectateurs affectés. Les aides à la réception permettent de couvrir tout ou partie des frais engagés par un foyer ayant perdu une ou plusieurs chaînes à la suite du passage à la TNT HD. Deux aides sont prévues : une aide à l'adaptation de l'antenne d'un montant plafonné à 120 € et une aide au passage à un mode de réception alternatif, dont le montant peut aller jusqu'à 250 €.

Moderniser le service apporté par l'ANFR en matière de PRTV

Dans un souci d'amélioration continue du service rendu au public, l'Agence modernisera son centre d'appels qui sert à la réception et au traitement de l'ensemble des demandes relatives à la perte de la réception des chaînes de la TNT. Elle lancera à cet effet un nouveau marché en 2018, avec pour objectif d'améliorer l'expérience utilisateur, en multipliant les canaux de communication (appels, « chat » ou internet).

Par ailleurs, la protection de la réception de la télévision concerne, au-delà des téléspectateurs affectés par le transfert de la bande 700 MHz, des zones où la réception de la TNT peut être chroniquement instable. **À la suite de l'adoption du décret n° 2017-1048 du 10 mai 2017, l'Agence gère un nouveau fonds d'accompagnement de la réception télévisuelle (FARTV) pour lequel un suivi et une communication auprès des publics cibles devront être poursuivis.**



OBJECTIF 6 - Accompagner les téléspectateurs pour les dernières phases de transfert de la bande 700 MHz

INDICATEURS	PRÉVISION 2018	PRÉVISION 2019	PRÉVISION 2020	CIBLE
Taux de traitement des appels de téléspectateurs sur chaque phase du transfert de la bande 700 MHz et pour l'ensemble de la PRTV	90%	90%	-	-
Lancement et conclusion du marché pour un nouveau centre de contact PRTV	1	-	-	-



Moderniser

Optimiser les fonctions support pour s'adapter à la diversification des missions de l'Agence et contribuer à la transformation numérique de l'administration

Les missions de l'ANFR évoluent, les métiers se diversifient et les outils de gestion doivent également s'adapter pour accompagner ces changements. L'Agence devra assurer sa transformation numérique, valoriser et renforcer les compétences de ses effectifs et en créer de nouvelles, en particulier sur les enjeux de concertation publique et d'analyse prospective. Ces changements devront se faire tout en respectant les trajectoires budgétaires du Gouvernement. Après avoir engagé de nombreuses démarches dans les années précédentes pour améliorer sa performance financière, elle cherchera à stabiliser ses dépenses de fonctionnement et de personnel, alors même que ces missions connaissent une croissance. Enfin l'Agence veillera à s'inscrire dans le plan ministériel d'administration exemplaire 2015-2020 de développement durable.

📍 OBJECTIF N° 7

Assurer la transformation numérique

Contexte

Le programme « Action Publique 2022 » a pour objectif d'améliorer la qualité des services publics, en travaillant prioritairement sur la transformation numérique. L'ANFR s'inscrit pleinement dans cette dynamique pour la période du présent COP en poursuivant et accélérant la transformation numérique des processus métiers et en mettant en place des services 100 % en ligne pour les usagers.

Réaliser la transformation numérique des processus métiers

La gestion des fréquences assurée par l'ANFR est réalisée au travers de trois processus distincts : l'assignation (en général réalisée par l'affectataire, mais dont tout ou partie peut être déléguée à l'Agence), l'accord/avis d'implantation de station radioélectriques (dit accord COMSIS) et l'enregistrement au fichier national des fréquences (FNF). Ces processus s'appuient aujourd'hui sur des ressources spécifiques, des applications différentes et des modalités, propres à chacun d'entre eux, de consultation des affectataires ou des utilisateurs de fréquences. Pour autant, ils présentent de fortes synergies, tant en terme d'expertise administrative et technique sollicitée que de données collectées et traitées. L'Agence optimisera les processus de gestion des fréquences par la mise en œuvre du programme informatique « SURF ».

Dans une perspective de simplification administrative et d'amélioration continue de ses procédures, l'Agence réalisera, au travers du projet SURF, la transformation numérique de ces processus.

Ce projet devra :

- rendre les processus plus simples et plus lisibles ;
- diminuer les coûts de fonctionnement pour l'ensemble des utilisateurs ;
- diminuer le risque opérationnel ;
- renforcer la prévision des brouillages et, ainsi, faciliter leur prévention.

La transformation numérique des processus de l'Agence commencera par les réseaux mobiles professionnels (PMR), qui comporte les trois étapes (assignation, accord, enregistrement). Il se poursuivra, dans une deuxième phase, par l'intégration des réseaux mobiles ouverts au public (2G, 3G, 4G puis, le moment venu, 5G) et des faisceaux hertziens, qui représentent environ 90 % du flux des demandes relatives à la gestion des fréquences. Les domaines de l'audiovisuel et du satellite seront ensuite intégrés. La démarche sera enfin étendue à l'ensemble des systèmes gérés par l'ANFR.

Améliorer le service rendu au public et mieux accompagner les utilisateurs en assurant des services au public 100 % en ligne

L'Agence poursuivra la mise en œuvre de télé-procédures pour l'ensemble des demandes administratives qu'elle gère.

À la fin de la période 2018-2020, l'ensemble des services au public offerts par l'Agence devra être accessible en ligne. Il s'agit de les rendre également plus faciles à utiliser et d'accélérer les réponses qu'ils apportent aux usagers.

L'Agence étudiera les pistes restantes de dématérialisation de ses procédures et processus afin de s'assurer de leur simplicité.

Elle réalisera ou parachèvera notamment la dématérialisation :

- de l'attribution des licences ou des processus associés (réseaux professionnels, temporaires, amateurs, maritimes), en accord avec les affectataires concernés, le cas échéant ;
- du dispositif de demandes du système de surveillance et de mesure des ondes (demandes SMO) ;
- des demandes d'aides financières (aides à la réception de la télévision et aides PMSE) et des demandes d'enquêtes relatives à la perte de la réception de la TNT.

 OBJECTIF 7 - Assurer la transformation numérique				
INDICATEURS	PRÉVISION 2018	PRÉVISION 2019	PRÉVISION 2020	CIBLE
Mise en place du projet SURF	Mise en place pour la PMR, les mobiles et les FH	Intégration des systèmes audiovisuel et satellitaire, puis des systèmes restants	-	Intégration de l'ensemble des systèmes
Mise en place de services au public 100% en ligne	Liste établie des procédures à dématérialiser et 60 % dématérialisées	80%	100%	100% des démarches réalisables en ligne

🔍 OBJECTIF N° 8

Créer et valoriser les compétences

Contexte

L'un des principaux atouts de toute organisation réside dans son capital humain. L'adaptation des besoins de l'organisme aux compétences et attentes des agents, la motivation, la formation, l'attention accordée aux perspectives d'évolution, et l'égalité professionnelle sont un ensemble qui contribue autant à la qualité de vie au travail qu'à la réussite des missions de l'entité. Les missions de l'ANFR se sont élargies en même temps que ces métiers. L'accompagnement de ces changements sera un point d'attention particulier du COP pour la période à venir.

Anticiper les évolutions des métiers et les besoins de demain en élaborant et en formalisant une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC).

Ce document, synthétique et accessible, fera le point sur les évolutions prévisibles des métiers de l'Agence à horizon de 5 ans et proposera de premières pistes pour assurer l'adéquation continue entre les besoins de l'Agence et les compétences et attentes des agents. Une attention particulière doit être donnée à l'activité

de prospective de l'Agence (objectif 1) et à la formation aux métiers de la concertation publique pour venir appuyer la mise en place du comité national de dialogue (objectif 4). Ce document sera remis à la tutelle avant mi 2019. Il devra tenir compte des contraintes du schéma d'emploi arbitré sur le triennal.

Optimiser la gestion des formations professionnelles

L'Agence veillera à ce que le budget de formation permette de répondre à un maximum de demandes, tout en veillant à la qualité des formations, et à ce que ces demandes correspondent aux priorités futures de l'organisme. **L'Agence proposera, en 2019, des pistes pour améliorer le rapport qualité-prix des formations dans**

un contexte budgétaire restreint. Ces pistes pourraient, par exemple, conduire à un regroupement des formations pour en réduire les frais par unité ou à focaliser le budget sur une priorité de l'entité.

Elle veillera également à développer l'apprentissage.

Contribuer à la politique de lutte contre les discriminations et encourager l'égalité professionnelle

Un correspondant « diversité » sera nommé en liaison avec le Secrétariat général des ministères économiques et financiers. Les actions de l'Agence en faveur de la diversité professionnelle porteront notamment sur l'égalité homme-femme, particulièrement au niveau du management de l'établissement, et sur l'accès et le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés.

L'Agence réalisera chaque année un court bilan rétrospectif et prospectif des actions pour moderniser et améliorer la vie au travail. Ce document portera, au moins, sur la diversité dans ses effectifs (taux de féminisation par catégorie et emploi d'agents handicapés), la mobilité interne et externe, les démarches entreprises pour améliorer le cadre de travail et la qualité de vie au travail (accès

au télétravail, comité d'action sociale, enquêtes auprès des agents, actions en faveur de l'accès à la formation ou en soutien au parcours professionnel, et il donnera des exemples concrets des évolutions et améliorations réalisées, ainsi que les difficultés à surmonter et les priorités pour les années suivantes). Le bilan, synthétique et accessible, sera produit en collaboration avec l'ensemble des directions et services et mis à leur disposition. Il précisera les objectifs chiffrés à atteindre, année par année.

L'Agence s'attachera à se fixer des actions de responsabilité sociale : en optimisant les espaces de travail, en promouvant la santé au travail (via la poursuite de la démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS)) et l'accès au télétravail.

 OBJECTIF 8 - Créer et valoriser les compétences				
INDICATEURS	PRÉVISION 2018	PRÉVISION 2019	PRÉVISION 2020	CIBLE
Anticiper et aligner les futurs besoins de l'organisme et les compétences et attentes des agents	-	Mi-2019 - Remise du GPEEC et des pistes pour améliorer la politique de formation à la tutelle	Bilan des actions entreprises ou difficultés rencontrées (GPEEC et formations)	-
Élaborer un bilan des actions entreprises ou futures pour moderniser et améliorer la vie au travail	Remise du premier bilan à la tutelle	Bilan remis à la tutelle	Bilan remis à la tutelle	Amélioration du cadre de travail

⊕ OBJECTIF N° 9

Améliorer la performance financière et développer une démarche de responsabilité environnementale

Contexte

Depuis plusieurs années, l'Agence a mis en œuvre une politique de réduction de ses coûts afin de respecter les trajectoires de réduction des dépenses de l'État : maîtrise de la masse salariale, augmentation des ressources propres, dématérialisation des procédures, réduction des dépenses de fonctionnement, recours aux marchés publics mutualisés et réduction du parc automobile. L'enjeu pour la période du prochain COP sera de s'approprier pleinement la nouvelle comptabilité budgétaire introduite par la nouvelle gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) et de réduire les dépenses de loyers à travers la mise en place de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière. L'Agence s'attachera également à développer une démarche de responsabilité environnementale.

S'approprier pleinement la nouvelle comptabilité budgétaire (GBCP) pour mieux traduire les priorités de l'établissement

L'ANFR fait partie des organismes soumis à la comptabilité budgétaire prévue par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (dit « décret GBCP »). Cette nouvelle comptabilité budgétaire unifie le cadre budgétaire des organismes publics et l'harmonise avec celui de l'État. La GBCP, applicable aux établissements publics

depuis 2016 a introduit des concepts d'autorisations d'engagements (AE) permettant de maîtriser les engagements et leurs conséquences pluriannuelles, et les crédits de paiements (CP) permettant d'ajuster les financements aux besoins de décaissements. Elle a enrichi l'information sur la situation financière des organismes et introduit la comptabilité budgétaire

destinée au pilotage budgétaire apportant une vision de l'ensemble des engagements pris et une visibilité accrue sur les décaissements et encaissements.

La période du présent COP sera la poursuite de l'appropriation de ces nouvelles notions qui ont fait évoluer le fonctionnement financier de l'établissement du point de vue technique et organisationnel.

Maîtriser les risques : renforcer le contrôle interne budgétaire et comptable

Le décret GBCP prévoit également l'obligation pour chaque organisme de mettre en place un dispositif de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable. Le contrôle interne budgétaire (CIB) a pour objet de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité de la comptabilité budgétaire et de soutenabilité de la programmation et de son exécution. Le contrôle interne comptable (CIC) a pour objet la maîtrise des risques afférents à la poursuite

des objectifs de qualité des comptes, depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable.

En application du Cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable applicable aux organismes, publié par arrêté le 26 décembre 2015, l'ANFR veillera à poursuivre et renforcer la mise en œuvre des principes directeurs pour déployer le CIB/CIC.

Assurer la mise en place du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019

Le prélèvement à la source sera mis en œuvre au 1^{er} janvier 2019. Le dispositif prévoit que l'employeur réceptionne chaque mois le taux transmis par la DGFIP, calcule et effectue le prélèvement sur le salaire net imposable, déclare mensuellement les prélèvements et reverse à la DGFIP les prélèvements à la source. La mise en œuvre du prélèvement à la source aura des

impacts sur les SI paye et financier de l'établissement, pour laquelle une charte existe avec les éditeurs comprenant des engagements réciproques afin de sécuriser le déploiement de la réforme. L'Agence sera attentive à accompagner ces changements et veillera à anticiper l'impact sur l'organisation, les compétences et les comptabilités.

Contribuer à la maîtrise des dépenses de l'État en réduisant les coûts immobiliers

Sur la durée du présent contrat, **l'Agence cherchera à réduire ses dépenses de loyers au travers de la mise en place continue de son Schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2016-2020**. L'Agence s'engage ainsi à mener une veille active, en collaboration avec les responsables immobiliers de l'État, en vue

de substituer à ses quatre locaux encore loués sur le marché privé des locaux détenus par France Domaine. Si l'accès à des locaux administratifs ne s'avérait pas possible, l'Agence chercherait à renégocier et à réduire les frais de location des sites d'Aix-Marseille, de Brest, de Saint-Dié-des-Vosges et de La Réunion.

Améliorer son empreinte environnementale

Le plan d'action interministériel « Administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020 est un outil de l'État pour planifier et piloter, à tous les niveaux, les mesures concrètes de transition écologique et énergétique des organes qui le compose. Il s'agit pour les acteurs de l'État d'améliorer leur fonctionnement et de faire preuve de leur exemplarité environnementale. L'Agence veillera à s'inscrire dans cette dynamique et à développer également des actions de responsabilité sociale.

Ses efforts se concentreront sur les catégories suivantes : économies d'énergie, économies de ressources et réduction des déchets (dématérialisation, réduction des impressions, bilan de la consommation de l'énergie, réduction de la consommation de papier

et recyclage), préservation de la biodiversité et mobilité durable (gestion responsable des transports, solutions alternatives de déplacements). **Il s'agit pour l'Agence de consolider ses actions déjà entreprises en matière de développement durable, au travers de la formalisation et de l'encadrement de ces efforts.**

Comme première mesure, lors du renouvellement de son parc automobile, l'Agence optera pour des voitures plus respectueuses de l'environnement, dans les contraintes de son budget. Des 62 véhicules qu'elle détenait en 2017, 61 sont des véhicules diesel. L'Agence remplacera, pour chacune des années 2018, 2019 et 2020, au minimum 5 véhicules diesel par des véhicules essence.

 OBJECTIF 9 - Améliorer la performance financière				
INDICATEURS	PRÉVISION 2018	PRÉVISION 2019	PRÉVISION 2020	CIBLE
Réduire les dépenses au travers de la mise en place du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2016-2020	-	2 sites administratifs supplémentaires et renégociation des loyers des sites restants	2 sites administratifs supplémentaires	Accès, pour l'ensemble des sites, à des locaux administratifs
Remplacer le parc actuel par des véhicules plus respectueux de l'environnement	Achat de 5 véhicules essences lors du remplacement des véhicules diesel	Achat de 5 véhicules essences	Achat de 5 véhicules essences	Parc composé uniquement de véhicules essence

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Le suivi des objectifs du Contrat d'objectifs et de performance 2018-2020 fera l'objet d'un bilan annuel préparé conjointement avec la tutelle et présenté au Conseil d'administration au cours du premier semestre de l'année suivante son exécution.

Un comité de suivi et d'évaluation, composé de membres de la DGE et de l'ANFR, se réunira au moins une fois par an pour faire le point sur l'avancement des actions nécessaires à la mise en œuvre des orientations fixées et préparer le bilan annuel.



Tableau de bord : suivi de la mise en œuvre des objectifs

 OBJECTIF 1 - Anticiper les évolutions des usages du spectre				
INDICATEURS	PRÉVISION 2018	PRÉVISION 2019	PRÉVISION 2020	CIBLE
Mener un dialogue stratégique appuyé avec les affectataires et l'ensemble des utilisateurs	Sonder les affectataires sur la modernisation des outils de concertation	Au moins deux ateliers thématiques organisés, proposition d'au moins 2 « position papers » et d'un résumé des enseignements issus du dialogue stratégique	Au moins deux ateliers thématiques organisés, proposition d'au moins 2 « position papers » et d'un résumé des enseignements issus du dialogue stratégique	Anticiper et faire face à l'évolution des usages
Préparer les CMR 2019 et 2023	Mener une consultation publique CMR-19	-	Organiser un atelier « enjeux de la CMR-23 et préparation »	
Permettre la mise à disposition des bandes 3,5 GHz et 26 GHz assurant l'adoption des modifications du TNRBF et en élaborant les conditions nationales de coexistence avec les autres services, avec les affectataires intéressés ou de réaménagement, le cas échéant avec le FRS	Mi-2018 - 3,5 GHz Fin 2018 - 26 GHz	-	-	Mise à disposition de spectre pour la 1 ^{ère} phase de la 5G
Faire adopter un cadre harmonisé européen pour les bandes 3,5 GHz et 26 GHz qui soit conforme aux exigences françaises	-	1	-	
Au moins 1 co-présidence de WG RSPG et une présidence ou vice-présidence WG ECC	2 (une RSPG et une ECC)	-	2	4
Suivre l'évolution de l'activité satellitaire et proposer des solutions pour adapter la gestion du spectre et soutenir les nouveaux acteurs	Remise d'un rapport à la tutelle sur les scénarios futurs, les points de vigilances et les actions proposées	Publication d'un guide de bonnes pratiques		

 OBJECTIF 2 : Protéger les usages critiques du spectre				
INDICATEURS	PRÉVISION 2018	PRÉVISION 2019	PRÉVISION 2020	CIBLE
Mettre en œuvre les dispositions de l'arrêté interministériel relatives aux missions de l'ANFR en temps de crise	Fixer une première CES thématique sur un TNRBF temps de crise	Élaboration d'un TNRBF de crise	-	Stabilisation d'une procédure et d'un TNRBF de crise
Maintenir et moderniser la diffusion du temps légal	Apporter une expertise technique à la DGE et préparer le transfert de compétence	Préparer la phase de test	Préparer une étude d'impact sur les modalités de migration vers d'autres modes de diffusion	Assurer le maintien du signal horaire à un coût maîtrisé
Mettre en œuvre les procédures préventives et correctives décrites dans le guide GSM-R	Mettre en œuvre les comités de gouvernance des procédures	Publier une actualisation du guide de procédures	-	-

OBJECTIF 3 - Contribuer à l'action du Gouvernement en faveur des start-ups de la French Tech et renforcer la gouvernance et l'exploitation des données

INDICATEURS	PRÉVISION 2018	PRÉVISION 2019	PRÉVISION 2020	CIBLE
Mise en place de FreqChain	Mise en place pour les grands événements	-	Bilan et étude sur les possibilités d'étendre FreqChain à d'autres usages	Faciliter et d'avantage sécuriser l'accès au spectre
Développement d'une application de crowdsourcing des niveaux de champs mobiles	Mise à disposition de l'outil et première exploitation des données	-	-	Optimiser l'identification des stations mobiles non déclarées et améliorer l'outil cartoradio
Nombre de start-ups accompagnées via le projet FreqLab	5	10 Et présentation d'un bilan au CA	10	25
Améliorer le dispositif open data (nombre d'utilisations et pistes d'amélioration)	-	Remonter un bilan des démarches open data à la DGE, avec présentation au Conseil d'administration, et proposer dans ce document des pistes d'amélioration	-	Maximiser l'exploitabilité et la pertinence des données mises à disposition

OBJECTIF 4 - Adapter la mission de protection du public aux ondes électromagnétiques pour accompagner le déploiement de la 5G

INDICATEURS	PRÉVISION 2018	PRÉVISION 2019	PRÉVISION 2020	CIBLE
Mettre à jour 1/ le protocole de mesure, pour assurer le contrôle de l'exposition dès l'arrivée de la 5G, et 2/ la méthode de mesure du DAS	Participation aux expérimentations 5G	-	Mise en œuvre du nouveau protocole	Assurer le suivi et le contrôle de l'exposition et la confiance du public en les réseaux 5G
Créer et piloter le Comité national de dialogue relatif aux niveaux d'exposition du public aux champs électromagnétiques	Mise en place du Comité national de dialogue	Tenue de 2 sessions	Tenue de 2 sessions	Une concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés par l'exposition
Dans le cadre de la feuille de route gouvernementale 5G, piloter le GT « Confiance du public »	Coordonner la mise en place d'un plan de communication, notamment autour des expérimentations	-	-	Assurer la bonne information du public autour de la 5G et de l'exposition



OBJECTIF 5 - Affirmer le rôle de l'ANFR en matière de contrôle des équipements radioélectriques et lutter contre les brouilleurs illicites

INDICATEURS	PRÉVISION 2018	PRÉVISION 2019	PRÉVISION 2020	CIBLE
Développer une politique de contrôle du spectre modernisée	-	Après concertation avec les utilisateurs et les affectataires proposer des solutions de modernisation du contrôle du spectre identifiant les priorités	Mise en œuvre des 2-3 pistes d'amélioration prioritaires	-
Élaborer une procédure de retrait/rappel/patch entièrement décrite et testée pour les mesures DAS des téléphones	Proposer un plan à la tutelle	-	-	Mettre en place la procédure cible
Diversifier les contrôles d'équipements radioélectriques pour inclure davantage les équipements autres que les téléphones	Contrôles techniques : 72 % téléphones et 28 % autres équipements radioélectriques testés sur les aspects radio Contrôles administratifs : 17 % téléphones et 83 % autres équipements radioélectriques	-	-	Diversifier les contrôles
Proposer des évolutions des pouvoirs d'enquête de l'ANFR pour lutter contre les brouilleurs illégaux	Proposer un projet de plan à la tutelle fin 2018	-	-	Réduire la prolifération des brouilleurs GNSS

OBJECTIF 6 - Accompagner les téléspectateurs pour les dernières phases de transfert de la bande 700 MHz

INDICATEURS	PRÉVISION 2018	PRÉVISION 2019	PRÉVISION 2020	CIBLE
Taux de traitement des appels de téléspectateurs sur chaque phase du transfert de la bande 700 MHz et pour l'ensemble de la PRTV	90%	90%	-	-
Lancement et conclusion du marché pour un nouveau centre de contact PRTV	1	-	-	-

OBJECTIF 7 - Assurer la transformation numérique

INDICATEURS	PRÉVISION 2018	PRÉVISION 2019	PRÉVISION 2020	CIBLE
Mise en place du projet SURF	Mise en place pour la PMR, les mobiles et les FH	Intégration des systèmes audiovisuel et satellitaire, puis des systèmes restants	-	Intégration de l'ensemble des systèmes
Mise en place de services au public 100% en ligne	Liste établie des procédures à dématérialiser et 60 % dématérialisées	80%	100%	100% des démarches réalisables en ligne

OBJECTIF 8 - Créer et valoriser les compétences

INDICATEURS	PRÉVISION 2018	PRÉVISION 2019	PRÉVISION 2020	CIBLE
Anticiper et aligner les futurs besoins de l'organisme et les compétences et attentes des agents	-	Mi-2019 - Remise du GPEEC et des pistes pour améliorer la politique de formation à la tutelle	Bilan des actions entreprises ou difficultés rencontrées (GPEEC et formations)	-
Élaborer un bilan des actions entreprises ou futures pour moderniser et améliorer la vie au travail	Remise du premier bilan à la tutelle	Bilan remis à la tutelle	Bilan remis à la tutelle	Amélioration du cadre de travail

OBJECTIF 9 - Améliorer la performance financière

INDICATEURS	PRÉVISION 2018	PRÉVISION 2019	PRÉVISION 2020	CIBLE
Réduire les dépenses au travers de la mise en place du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2016-2020	-	2 sites administratifs supplémentaires et renégociation des loyers des sites restants	2 sites administratifs supplémentaires	Accès, pour l'ensemble des sites, à des locaux administratifs
Remplacer le parc actuel par des véhicules plus respectueux de l'environnement	Achat de 5 véhicules essences lors du remplacement des véhicules diesel	Achat de 5 véhicules essences	Achat de 5 véhicules essences	Parc composé uniquement de véhicules essence

 facebook.com/agencenationaledesfréquences

 twitter.com/anfr

 dailymotion.com/anfr

 flickr.com/anfr

 linkedin.com/company/anfr

78 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE, 94704 MAISONS-ALFORT
TÉL. : 01 45 18 72 72 • www.anfr.fr